



SAINT MALO
13-14-15 Septembre 2013
LE RAID DES CORSAIRES

Epreuve comptant pour:
L'European Tour F18 2013
Le Circuit Majeur de l'Association Française F18
Le Championnat de Bretagne des Raids catamaran

AVIS DE COURSE

1. AUTORITE ORGANISATRICE :

« **Le Raid des Corsaires** » est organisé le vendredi 13, le samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013 à Saint-Malo, France, par :

- Le Surf School St Malo club affilié à la FFVoile
- L'AVOILE - L'Association Voile Légère Saint Malo
- La Société Nautique de la Baie de St Malo

2. REGLES APLICABLES :

2.1 Le Raid des Corsaires est régi par :

- Les Règles de Course à la Voile 2013 - 2016 (RCV) ,
- Les Règles des Classes concernées, sauf celles modifiées par le présent avis de course ou par les Instructions de Course,
- Le présent Avis de Course,
- Les Instructions de Course et leurs annexes. (IGC 2013-2016 des raids catamaran)

2.2 Publicité :

Le port de publicité est régi par :

- L'article 20 du règlement de l'ISAF
- Les règles des classes admises à courir relatives à la publicité,
- Les prescriptions de la FFVoile pour les licenciés à la FFVoile.

Application de 20.3.1 (d) (i) du code de publicité ISAF : chaque bateau devra arborer dans les 25% avant à l'extérieur de chacun des flotteurs des autocollants fournis par l'organisateur au moment de l'inscription.

Chaque équipage a la responsabilité d'entretenir ces autocollants, et devra si nécessaire les remplacer.

Une tenue type lycra pourra être imposée à chaque membre d'équipage.

3. CLASSES ADMISES A COURIR :

« **Le Raid des Corsaires** » est ouvert en conformité avec leurs règles de classe aux :

- Formule 18
- Intersérie C1
- Intersérie C3 (sous réserve de validation par l'organisateur)

4. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes à partir du **vendredi 24 mai 2013 à minuit.**

Celles-ci se font en ligne par le site Internet www.lavoile.net et doivent être confirmées sous 10 jours, par courrier accompagné du règlement, sous risque d'être placées en liste d'attente.

Le nombre d'équipages est limité à 150.

Les formulaires d'inscription dûment complétés doivent être adressés à :

L'AVOILE, 15 rue des Argonautes, 35400 Saint-Malo - France
Montant des frais d'inscription :

Avant le 10/09/2013 (cachet de la poste faisant foi)	Equipage	120 €	Solitaire	80 €
A partir du 10/09/2013		150 €		110 €

Tout formulaire d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte.

5. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

5.1 Les inscriptions seront confirmées au PC course parking de la Galère, aux pieds des remparts près du « Palais du Gd Large », le vendredi 13 septembre de 13h à 21h30, et le samedi 14 septembre de 08h à 09h30.

5.2 Admissibilité :

(a) Les concurrents licenciés en France devront, au moment de la confirmation d'inscription, présenter obligatoirement :

- Leur licence valide avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs,
- Leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire,

(b) Chaque coureur étranger non-résident en France doit apporter la preuve qu'il est en règle avec l'Autorité Nationale de son pays et présenter :

- une attestation d'assurance en responsabilité civile.

(c) Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : "J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve".

5.3 Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

6. HEURE DE MISE A DISPOSITION

L'heure du premier signal d'avertissement de la 1^{ère} course est fixée le samedi 14 septembre à 13h00

7. PROGRAMME :

Vendredi 13 septembre

- Accueil des concurrents Plage du Sillon de 13h à 21h30
- Briefing des équipages pour les manches d'entraînement : 14h30,
- Départ d'une série de manches d'entraînement, hors classement du raid à **15h30**,

Samedi 14 septembre

- Accueil des concurrents à partir de 8h, clôture des inscriptions à 9h30
- Briefing des équipages : 12h00
- Départ de **LA ROUTE de CANCALE DIAZO** à 13h00. Courses à suivre éventuelles
- Repas et grande soirée : Quai Saint Malo à 19h00

Dimanche 15 septembre

- Briefing à 8h30
- Départ du **TOUR DE LA BAIE HOBAS** à 9h30
- Départ de **LA ROUTE DES FORTS TIMAC** à 11h30,
courses à suivre éventuelles
- Remise des prix à 17h00.

Le nombre de courses est limité à 5, une course suffit pour valider l'épreuve

Nota : en fonction des prévisions et des conditions de la météorologie, les programmes des journées du 13-14-15 septembre peuvent être modifiées, afin de privilégier la sécurité des concurrents.

8. CLASSEMENT :

Le classement se fera par cumul des temps compensés des courses. Si une seule course est courue le classement général de l'épreuve sera celui de la course.

9. PRESCRIPTIONS DE SECURITE :

- 1 pagaie d'1 mètre au moins,
- 1 bout de remorquage à poste de 15 m de long et 6 mm de diamètre,
- 1 bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de diamètre,
- 2 brassières homologuées ou certifiées CE et combinaison iso thermique.
- 2 fusées à main. Règle 78-1 des IC.

Nota : Les longueurs et diamètres exigés par cette règle constituent des dimensions minimales.

10. PARCOURS et REGLES PARTICULIERES AU PLAN D'EAU :

Les parcours seront du type raid et/ou banane, la zone de course est la baie de St Malo
Les voiliers devront se référer aux Instructions de Course pour connaître les éventuelles règles relatives à la circulation des navires en baie de Saint-Malo.

12. PENALITES APPLICABLES :

La règle 44.1 des RCV s'applique.

La pénalité de rotation pour une infraction à une règle du chapitre 2 est remplacée par une rotation d'un tour, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la règle 44.2 des RCV.

13. PRIX :

Courses : Les trois premiers de chaque classe ou catégorie de classement recevront un prix pour 10 bateaux inscrits au minimum.

Dans la catégorie F18, la Gentleman Cup, un classement à part pour les équipages dont le classement national est au-delà de National 3 (4, 5...).

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée " Le Raid des Corsaires ", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

15. **INFORMATIONS :**

Toutes informations complémentaires sont disponibles auprès de :

L'AVOILE

**15 rue des Argonautes
35400 SAINT MALO**

Téléphone du Surf School : 02 99 40 07 47

Internet : www.lavoile.net

E.mail : courrier@lavoile.net

Mise à jour 30/08/2013



lavoile.org